



**Communauté de Communes
du Pays Solesmois
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

**APPROBATION
27 Septembre 2017**

Commune de Capelle-sur-Ecaillon

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du :
27/09/2017

Le Président



ECHELLE
1/2 500

4.2

Avertissement :

Le territoire est concerné par le risque d'inondation par débordement sur la vallée de l'Ecaillon et de la Selle, la zone d'aléa est identifiée au zonage par un indice "1".

Le territoire est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la pérennité de la construction projetée.

Le territoire est concerné par le risque sismique d'aléa 3, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

Le territoire est concerné par le risque de mouvement de terrain, des règles de construction doivent être appliquées.

Le territoire est concerné par le risque de remontée de nappes phréatiques.

Le territoire est concerné par le risque de présence d'engins de guerre, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

Légende du zonage :

- ▭ Limite de zone
- Zonage :**
 - ▭ UA : zone urbaine mixte correspondant à la centralité de l'intercommunalité
 - ▭ UB : zone urbaine mixte correspondant aux centres des bourgs
 - ▭ UC : zone urbaine mixte correspondant aux secteurs de développement récents
 - ▭ UE : zone urbaine spécifique à vocation économique
 - ▭ IAU : zone à urbaniser mixte à vocation principale habitat
 - ▭ IAUE : zone à urbaniser spécifique à vocation principale économique
 - ▭ A : zone agricole
 - ▭ N : zone naturelle et forestière
- Informations :**
 - ▭ Localisation indicative des bâtiments agricoles
 - Constructions réalisées et non inscrites au cadastre
- Éléments identifiés au titre du code de l'urbanisme :**
 - ▭ Emplacement réservé
 - ▭ Espace Boisé Classé au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Élément de patrimoine bâti protégé au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Élément hydrographique protégé au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Ripisylve protégée au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Élément paysager protégé au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - ▭ Bâtiment agricole pouvant bénéficier d'un changement de destination au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Présence d'une zone de risque de mouvement de terrain (source communale)
 - ▭ Linière de haies protégée au titre du code de l'urbanisme
 - ▭ Chemins protégés au titre du code de l'urbanisme
- Secteurs soumis à des risques**
 - ▭ secteur indicé (1) soumis au risque d'inondation par débordement de la Selle et de l'Ecaillon
 - ▭ secteur indicé (2) soumis au risque d'inondation par débordement de la Selle et de l'Ecaillon où les nouvelles constructions sont interdites
 - ▭ secteur indicé (3) soumis au risque d'inondation par ruissellement
 - ▭ secteur indicé (c) soumis au risque d'effondrement de cavité souterraine
 - ▭ Axe de ruissellement avec dispositions particulières 20 mètres de part et d'autres de l'axe
 - ▭ Présence d'un risque ponctuel de mouvement de terrain (source communale)
- Prescriptions particulières :**
 - ▭ secteur indicé (pi) correspondant au périmètre de protection immédiat des captages
 - ▭ secteur indicé (pr1) correspondant au périmètre de protection rapproché des captages
 - ▭ secteur indicé (pe) correspondant au périmètre de protection éloigné des captages
 - ▭ secteur indicé (pi1) correspondant à une zone de présomption de zone à dominante humide (source SDAGE Artois Picarde)

Liste des éléments de patrimoine protégé au titre du code de l'urbanisme

Número	Description	Commune
C1	Eglise	Capelle-sur-Ecaillon
C2	Haras	Capelle-sur-Ecaillon
C3	Maison bourgeoise	Capelle-sur-Ecaillon
D12	Pont du petit Fuythaut	Escamain
D6	Chapelle	Escamain
D7	Chapelle	Escamain
D8	Chapelle	Escamain
D9	Château d'eau	Escamain

Liste des emplacements réservés

Número	Vocation	Bénéficiaire	Surface en m²
ER6	Extension cimetière	Commune de Capelle-sur-Ecaillon	77 m²
ER13	Aménagement d'une maison douce	Commune de Escamain	1195 m²
ER7	Aménagement d'une maison douce	Commune de Escamain	89 m²
ER10	Elargissement du trottoir	Commune de Escamain	32 m²

